

Coordonnées du président du conseil de la vie sociale :

L'animation et les loisirs

Pour vous distraire pendant votre séjour, des animations récréatives sont organisées tout au long de l'année par l'équipe soignante et les animatrices.

Nous vous proposons le maintien d'une vie sociale par le biais d'activités, ainsi qu'un accompagnement personnalisé en fonction de vos besoins et de vos attentes.

**Vous êtes dans un lieu de vie,
où les équipes vous accueillent et se tiennent à votre disposition
tout au long de votre séjour.**

EHPAD Centre Hospitalier Départemental

Site de Luçon
41 rue Henri RENAUD - BP 159
85407 Luçon CEDEX

Secrétariat des résidences
Téléphone : 02.51.28.33.72
Télécopie : 02.51.28.34.90

Vous pouvez joindre par téléphone les cadres de santé des EHPAD,
du lundi au vendredi

EHPAD Pierre Martin : 02.51.28.33.78
EHPAD L'Olivier : 02.51.28.33.79
EHPAD Saint Michel : 02.51.28.33.99
EHPAD La Roseraie : 02.51.28.34.11



67.luçon-11.15-150ex-200grs-couché-blanc-RV



Bienvenue dans une résidence EHPAD du
Centre Hospitalier Départemental Vendée
- site de Luçon.

Dans cette résidence, vous trouverez :

- une équipe pluridisciplinaire à votre dis-
position pendant votre séjour qui s'engage
à vous prodiguer des soins de qualité,

- un véritable lieu de vie recréé pour
que vous vous sentiez véritable-
ment chez vous,

- un accompagnement attentif et
constant,

- une dimension des soins se
voulant d'ordre relationnel, fa-
miliaire et social, dans laquelle
le confort et le respect de la
personne sont une priorité.



Site de Luçon

Votre séjour au sein de l'EHPAD

Soins de longue durée et EHPAD :

Résidence Pierre-Martin, Résidence l'olivier, Résidence Saint-Michel

Les conditions de séjour et de soins :

Votre entrée est prononcée sur avis de la commission d'admission. Nous vous conseillons de prendre contact avec le cadre de santé pour mieux vous connaître, pour vous présenter les lieux, l'équipe, le fonctionnement et répondre à vos interrogations.

Le médecin prend en charge vos problèmes de santé et en assure le suivi. Il reste à votre disposition pour des entretiens et/ou des conseils.

Une équipe pluridisciplinaire assure vos soins et vous aide pour la réalisation des actes de la vie quotidienne. Elle peut faire appel à d'autres professionnels pour une prise en charge plus spécifique (médecins spécialistes, diététiciennes, équipe du Centre Médico – Psychologique, Equipe Mobile de Soins Palliatifs, Psychologue).

Les démarches administratives

Le secrétariat des résidences se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment de la direction près du bureau de l'assistante sociale, bâtiment situé à gauche à l'entrée du Centre Hospitalier.

Le personnel peut vous conseiller pour la gestion administrative et financière de votre dossier, avant votre admission et pendant votre séjour.

Le secrétariat est ouvert aux usagers de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

Pour toute information complémentaire. Vous pouvez joindre le cadre de santé de la résidence. Vous pouvez également contactez les représentants des familles du conseil de la vie sociale (coordonnées ci-après). En cas de réclamation, nous vous invitons à prendre contact avec la CRUQPC du CHD Vendée par courrier : Monsieur le Président - Commission des relations avec les usagers et la qualité de la prise en charge - Centre Hospitalier Départemental les Oudairies 85925 La Roche-sur-Yon Cedex 9.

La chambre

Vous disposez d'une chambre individuelle ou double avec un mobilier adapté et équipée d'un cabinet de toilette et WC accessible aux personnes à mobilité réduite. Afin de personnaliser votre chambre, vous pouvez apporter du mobilier personnel dans la limite des possibilités notamment télévision, téléphone et objets de décoration.

Les prestations hôtelières

Les repas : en fonction des résidences et de votre état de santé, vos repas vous seront proposés soit en chambre, soit en salle à manger. Vous avez la possibilité de partager le déjeuner avec vos proches dans les conditions définies par le règlement de fonctionnement.

| | |
|----------------|--|
| petit déjeuner | à partir de 7h (8h à Saint Michel) |
| déjeuner | à 12h |
| goûter | à 15h30 ou 15h45 |
| dîner | à partir de 18h15 (19h à Saint Michel) |

Le linge : vous devez apporter vos effets personnels et en assurer le marquage tissé avant votre entrée.

Tout le linge hôtelier est fourni par l'établissement.

L'ensemble du linge est entretenu par le centre hospitalier : cette prestation est comprise dans le coût de l'hébergement.

Les objets personnels : les objets personnels et de valeur (bijoux, montre ...) restent sous votre responsabilité ou celle de votre famille. En aucun cas le service ou l'établissement ne pourra être tenu responsable de la perte ou du vol de ceux-ci.

Les communications avec l'extérieur

Courrier : vous avez la possibilité de recevoir et d'expédier du courrier du lundi au vendredi.

Pour un service plus efficace : demandez à vos correspondants d'indiquer l'adresse suivante en précisant le nom de la résidence et le numéro de la chambre.

Exemple : Nom de la personne

Nom de la résidence et numéro de la chambre

CHD – site de Luçon BP 159

85407 Luçon cedex

Téléphone : vous disposez d'une ligne privée sous traitée par un opérateur extérieur et les démarches vous incombent. Le poste téléphonique n'est pas fourni, il reste à votre charge.

Dans certaines résidences, un point phone est à votre disposition.

Presse : vous avez à disposition le point presse à l'accueil du pavillon Delorme ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h à 17h.

Les résidents peuvent bénéficier de la livraison du quotidien régional du lundi au samedi.

Visites : vos parents et amis peuvent venir vous voir, de préférence l'après midi.

Sorties : vos proches peuvent vous accompagner à l'extérieur pour quelques heures ou plus sur avis médical. Un fauteuil roulant peut vous être prêté.

Les services disponibles par l'intermédiaire de l'équipe soignante

L'assistante sociale

Le pédicure

Les représentants des différents cultes (Vous êtes libre de participer à l'exercice du culte de votre choix et de faire appel au représentant de votre religion).

La coiffeuse

Le conseil de la vie sociale

Cette instance vous associe, ainsi que votre famille et les représentants du personnel à la vie de l'établissement. Elle donne son avis et peut faire des propositions sur toute question concernant le fonctionnement des EHPAD.

